

Qu'est ce qu'une OPAH?

Une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** est un dispositif mis en place pour 5 ans à l'initiative de la Ville de Sélestat, mobilisant des **aides financières** permettant aux **propriétaires** de réaliser des **travaux**.

Près de **7,2 millions d'euros** de subventions qui sont ainsi réservées jusqu'en 2021.

En proposant ces aides financières majorées, **la Ville de Sélestat soutient les propriétaires** qui souhaitent apporter une réelle **amélioration** à leur **habitat** et leur **cadre de vie**.

EN BREF

- 👍 Des subventions majorées / bonifiées
- 👍 Une assistance gratuite pour votre projet

Une OPAH pour quoi faire?

- Réaliser des travaux dans votre habitation principale
- Réhabiliter un logement pour le mettre en location
- Améliorer les logements de vos locataires
- Réduire vos charges de chauffage
- Adapter l'accessibilité de votre logement
- Rénover les parties communes des immeubles
- Embellir votre façade

Contactez-nous, c'est gratuit !

CITIVIA est à votre service
GRATUITEMENT

Alors
pourquoi
pas vous ?

contactez nous :

03 89 33 29 29
opah@citivia.fr



Permanence de l'OPAH

COMMANDERIE SAINT JEAN
Service Urbanisme de Sélestat

Boulevard du Général Leclerc 67600 SELESTAT

Mercredi après-midi de 14h à 17h
ou mercredi matin sur RDV.

Centre Historique de Sélestat

Vous souhaitez
réaliser des
travaux ?

Sélestat
Alsace Centrale

FXO - Kvoocreation.com • 11/2016 • Ne pas jeter sur la voie publique



**Des subventions
existent**

Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat
RENOUVELLEMENT URBAIN



Voici les 5 étapes clés à suivre pour obtenir l'aide OPAH

Accueil à la permanence
 Commanderie St Jean
 Mercredi : de 14h à 17h
 ou sur RDV le matin

1 Définition technique et estimation financière du projet

2 Constitution de votre dossier

3 Dépôt et suivi de votre dossier

4 Accord de l'organisme financeur

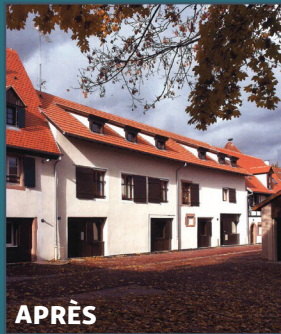
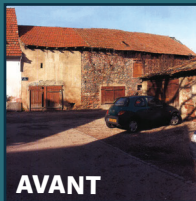
5 Réalisation des travaux

Réception des travaux et justification des facturations

Versement de la subvention

ATTENTION !
 Ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu notre accord !

Exemple de réalisation



Avez-vous droit à ces aides ?

- Votre logement a plus de 15 ans
- Vous occupez ou louez en résidence principale
- Vos travaux seront supérieurs à 1500€ HT
- Vous ferez appel à des professionnels du bâtiment
- Vous êtes propriétaires dans le centre historique de Sélestat (voir périmètre carte ci-contre)

Je suis propriétaire occupant, dois-je avancer le montant total des subventions ?

Non, un préfinancement peut être mis en place.
 CITIVIA préfinance 90% des subventions qui seront versées aux entreprises à la fin des travaux.

